

**Personne de contact :**

Henri Krecké  
Secrétaire communal  
henri.krecke@differdange.lu  
Téléphone : 58 77 1 – 1214  
Fax : 58 77 1 – 1210

**Aux membres du Conseil communal de  
la Ville de Differdange**

**Objet : convocation à la séance du conseil communal du 5 février 2025**

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes priés de bien vouloir assister à une réunion du Conseil communal qui aura lieu le mercredi 5 février 2025, à 8.00 heures, dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Differdange avec l'ordre du jour présenté ci-dessous.

**Séance publique :**

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Finances communales : comptes administratif et de gestion de l'exercice 2023.
- 3) Personnel communal :
  - a) procédure de signalement interne « Lanceurs d'alerte » ;
  - b) guide contre le harcèlement à l'occasion des relations de travail.
- 4) Office social de Differdange : règlement interne relatif à l'horaire mobile, au compte épargne-temps et aux congés – avis
- 5) Enseignement fondamental : désignation d'un responsable d'école au sein de l'école fondamentale Oberkorn ;
- 6) Actes et conventions :
  - a) protocole d'entente signé avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'aménagement et le financement de l'immeuble « Lommelshaff » à Differdange ;
  - b) conventions bipartites 2025 des services d'éducation et d'accueil signées avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg pour les maisons relais, le Foyer de Jour « Kornascht » et la « Bëschcrèche » ;
  - c) convention bipartite 2025 signée avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'organisation de la scolarisation spécialisée de deux classes CTSA sur le territoire de la Ville de Differdange ;
  - d) convention tripartite relative à l'organisation et le financement des activités de l'Office social de Differdange pour l'exercice 2025 ;
  - e) convention relative à l'organisation et le financement des services pour jeunes pour l'exercice 2025 ;

## Convocation à la séance du conseil communal du 5 février 2025

---

- f) convention relative à l'organisation et le financement des activités du Club Aktiv Plus « Kordall Aktiv » pour l'exercice 2025 ;
  - g) convention entre les communes de Differdange, Käerjeng, Pétange et Dippach au sujet de l'enseignement musical ;
  - h) convention tripartite avec l'Office social de Differdange et l'a.s.b.l. HUT – Hëllef um Terrain pour l'exécution de la suite du projet « Streetwork - CollecDiff » à Differdange ;
  - i) 5<sup>e</sup> avenant à la convention conclue le 25 juin 2020 avec l'État pour le centre culturel « Aalt Stadhaus » ;
  - j) contrat de location de toiture sur le bâtiment « nei Annexe vum Gemengenhais » pour installer des panneaux photovoltaïques ;
  - k) contrat de mise à disposition gratuite signé avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'immeuble connu sous la dénomination « Musée Eugène Pesch » sis à Lasauvage, rue Principale ;
  - l) contrats de mise à disposition de logements d'urgence sis à Differdange au 41, avenue Charlotte, respectivement au 1, rue du Parc Gerlache ;
  - m) contrat de bail et avenant concernant des espaces de création au 1535<sup>e</sup> Creative Hub ;
  - n) convention de mise à disposition d'un emplacement en vue de l'installation d'un « Foodsharing Point » à Differdange au 52, rue John F. Kennedy.
- 7) Règlements communaux : règlements temporaires de circulation.
- 8) Changements au sein des commissions consultatives et des groupes de travail.
- 9) Questions des conseillers communaux, dont celles transmises par écrit par M. Gary Diderich.

### Séance non-publique :

- 1) Office social de Differdange : nomination au poste de secrétaire du conseil d'administration, prime de responsabilité à accorder au coordinateur social, réduction de la période d'initiation d'un employé communal – avis.
- 2) Personnel communal :
- a) nomination d'un employé communal appartenant au groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif, pour les besoins de la bibliothèque municipale ;
  - b) demande de réduction de la période d'initiation d'un employé communal appartenant au groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique ;
  - c) demande de réduction de la période d'initiation d'un employé communal appartenant au groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Jean-François LEBLOND

pour le secrétaire communal empêché,  
le secrétaire adjoint

Guy ALTMEISCH

le bourgmestre